

Rapport minoritaire

de la commission technique chargée d'examiner le préavis municipal no 72 relatif à la construction d'une piscine couverte sur la parcelle no 91 au lieu-dit « Montoly »

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission technique s'est réunie une 1^{ère} fois en date 15 septembre 2014 à 20h00, à la salle « Mont-Blanc » dans le bâtiment de Montoly.

Tous les membres de la commission + 3 membres de la COFIN étaient présents et remercient les municipaux, Monsieur Thierry GENOUD et Monsieur Daniel COLLAUD ainsi que Monsieur Eric DUCRET, responsable technique du projet en cours, pour leur présence et les réponses qu'ils ont fournies tout au long de la séance.

La séance a été en grande partie consacrée à la présentation des plans techniques de la piscine et aux questions y relatives.

La commission technique s'est réunie une 2^{ème} fois en date 24 septembre 2014 à 20h15, dans une salle au collège des Tuillères.

Tous les membres étaient présents, les débats se sont déroulés dans un bon état d'esprit, mais ont été très animés principalement sur l'utilisation de cette piscine et la profondeur du bassin principal, les coûts, la partie énergétique et le bien-fondé de ce projet.

Une minorité des membres (Mme Anna Pallotta Ladisa et M. Laurent Dorand) en désaccord avec ce projet, a décidé de rédiger ce rapport de Minorité.

Pour rappel un petit historique du projet

Le préavis no 87 du 14 juin 2010 proposait un projet de piscine :

6 pistes - une pataugeoire - une zone snack avec comptoir - une zone de restauration intérieur pour 20-25 places - une terrasse d'été d'environ 50-70 places - un parking d'environ 90 places

pour un **coût** initial estimé de **11 millions**

Le préavis no 5 du 5 septembre 2011 concernait une 2^{ème} étude avec prise en compte des amendements du préavis no 87

Une pataugeoire extérieure, ouvrir de façon significative le bâtiment vers l'extérieur, créer 2 lignes d'eau supplémentaires, y incorporer un plongoir ou, au moins une planche souple, envisager un lieu de type buvette ou établissement public convivial, prenant en compte les autres bâtiments du quartier (espaces verts, Montoly, caserne des pompiers).

Le préavis 22 du 19 avril 2012

Où il aura fallu pas moins de **12 pages de PV**

(6 dans la séance du 21 juin 2012 et 6 dans la séance du 13 septembre 2012) sur ce préavis pour arriver à une décision

La grande discussion portant sur une **variante à 8 pistes** pour les sportifs et une **variante à 6 pistes** pour les non sportifs

Au final : Un préavis no 72 qui propose un projet de piscine :

6 pistes - un bassin d'apprentissage - un restaurant / snack (40 places intérieures et 40 places extérieures) - une terrasse extérieur - un parking de 49 places

pour un coût initial estimé de 17'735'760.-- Fr + 1'852'235.-- Fr d'études
soit **un coût de 19'587'995.-- Fr** pour le moment

Comparaison du projet initial et du projet proposé

Projet	Préavis 87 du 14 juin 2010	Préavis 72 du 25 août 2014	Remarques
Piscine de Gland			
Coût du projet	11'000'000.--	19'587'996	+ 8'587'996.--
Nombre de pistes	6	6	
Pataugeoire	X	-	
Bassin d'apprentissage	-	X	
Places de stationnement	90	49	- 41 places
Restaurant / snack	Snack	Restaurant / snack	
Places intérieures	20 / 25	40	
Places extérieures	50 / 70	40	
Amendements proposés dans le préavis 5			
Pataugeoire extérieure	-	-	
2 lignes supplémentaires	-	-	
Mettre un plongoir	-	-	
Ouvrir de façon significative le bâtiment vers l'extérieur	-	-	

**Pas grand chose a changé en terme de réalisation,
entre le préavis 87 de 2010 et le préavis 72 de 2014,
par contre on a presque doublé le coût (+ 8'587'996.-- Fr) pour le moment**

Concernant le projet lui-même

Les coûts des investissements extérieurs incluant les jeux d'eau pour les enfants ainsi que la zone de détente engazonnée et équipée de quelques jeux **ne sont pas estimés** et donc par conséquent pas inclus dans les 17.7 MF ?

Au niveau des recettes l'estimation des entrées se base sur une fréquentation annuelle d'environ **80'000** personnes ce qui représente plus de 210 entrées par jour 365 j sur 365 donc y compris en période estivale. Ce chiffre **semble très optimiste et risque d'augmenter considérablement le déficit s'il n'est pas atteint.**

Concernant l'augmentation d'impôt,

Il est **inacceptable** que la municipalité demande aux citoyens de notre ville de **payer 1,5 point** d'impôt pour payer le déficit annuel d'exploitation, alors même qu'il est écrit

Dans le PV de la séance du CC du 21 juin 2012 :

*La municipalité a très clairement mis cette piscine en priorité 1, elle est prête à dire que la piscine nous coûte 1, peut-être 1.1 Mio par année, **elle a les moyens et est prête à faire avec cet investissement.***

Quand est-il aujourd'hui ?

Lors de la 2^{ème} séance de la commission une grande partie de la discussion a porté sur la profondeur du bassin principal qui est de 1.40 à 2.00 mètres. Les pro sportifs veulent un fond à 2.00 dans toute la piscine. Ce qui revient à la même discussion déjà engagée lors du conseil du 13 septembre 2012, d'où il en est ressorti que le but de cette piscine n'est pas de faire une piscine sportif, mais **une piscine conviviale et flexible au niveau de l'utilisation.**

Coût du projet

Bien que ce soit à la commission des finances de reporter sur les propositions d'emprunts

On peut quand même se poser en tant que conseiller certaines questions sur :

- la vision de développement de notre commune
- l'évolution du plan des investissements prévus pour notre législature

Aujourd'hui avec les préavis en cours de validation, si nous validons la piscine, nous arrivons à un total d'endettement brut de 99,2 Millions sur 108 Millions disponible dans le plafond d'endettement

Dans le plan des investissements en priorité 1, **même sans le projet de la piscine** et les projets **déplacés en priorité 2**, il reste de gros projets à valider

Du type :

Passage sous voies	10'000'000.--
Vieux Bourg – réaménagement (espace public + sous-sol)	6'650'000.--
Centre scolaire des Ferrerets - réfection de l'enveloppe - abri préau	5'000'000.--
Plus ~15 projets pour plus	6'500'000.--

En tout il y en a pour **plus de 28 Millions**

Et sachant que :

- Le niveau des liquidités à fortement chuté au cours des 3 dernières années
- que ces dernières années la marge d'autofinancement est en recul
- que l'évolution de la fiscalité n'est pas positive
- que la municipalité propose d'augmenter les impôts pour faire face aux points cités en page 5 du préavis 73 relatif à l'arrêté d'imposition 2015
- que les 1.5 points d'impôts ne couvriront pas l'entier du déficit d'exploitation qui n'est pas garanti à 850'000.—Fr et qui sera certainement plus proche du million voire plus.

AVONS-NOUS VRAIMENT LES MOYENS DE NOUS OFFRIR UNE PISCINE ? NON

Une piscine à Gland c'est du **LUXE** et il n'y pas de **BESOIN** défini

Définition du besoin :

Dans le PV de la séance du CC du 21 juin 2012 il est écrit :

Gland n'est pas une ville sans piscine.

La municipalité fait un complément à celle des Perrerets

Cette piscine est utilisée tant par les Alevins que par les écoles.

La question a été posée aux 2 Directions qui estiment qu'elle est suffisante par rapport à leur activité et que pour le moment, elles n'ont pas de besoins supplémentaires.

La question du besoin pour les écoles a été reposée à notre municipalité lors de notre 1^{ère} séance de commission

La réponse est toujours la même :

A ce jour, aucun établissement scolaire de Gland ne serait disposé à fréquenter la piscine de Montoly pour les cours de natation. A la question pourquoi n'étaient-ils pas intéressés, les municipaux nous ont répondu qu'ils n'étaient pas rentrés dans les détails

Concernant la piscine des Perrerets

Les heures d'ouverture au public sont (8h00 par semaine) :

ME de 18h30 à 21h00 (adultes seulement), VE de 18h30 à 21h00, SA de 14h00 à 17h00

La piscine des Perrerets n'est **même pas ouverte le dimanche** et est **fermée pendant les vacances scolaires**

De plus la question a été posée à la municipalité :

Combien d'habitants de la Ville de Gland ont écrit à la commune pour demander des ouvertures supplémentaires de la piscine des Perrerets ?

Réponse : **Aucun**

Où est le besoin ?

ARRETONS DE FAIRE CROIRE QUE C'EST « LES HABITANTS DE GLAND » QUI VEULENT UNE PISCINE, EN ASSUMER LES CHARGES ET LES CONSÉQUENCES, NOTAMENT PAR UNE AUGMENTATION D'IMPOT

Qui veut réellement une piscine ?

Gland n'a pas besoin d'une piscine à 20 MF, il y en a déjà 5 dans la région à moins de 10 km !

Par contre Gland pourrait profiter de **se démarquer** en développant quelque chose de ludique, que nos voisins n'ont pas et qui pourrait profiter à toute la région

Comme un aqua parc ou une piscine d'eau chaude comme à Charmey en partenariat avec du privé.

Pour rappel Gland a voté avec une grande majorité le programme des investissements régionaux, il serait temps de **montrer l'exemple** et penser à des projets qui servent aussi à la région

En résumé :

Il n'a aucun besoin défini pour faire une piscine à Gland

Gland n'est pas une ville sans piscine

Le coût est exorbitant en rapport au projet initial et au projet final

Les déficits futurs vont être lourds à supporter pour la commune

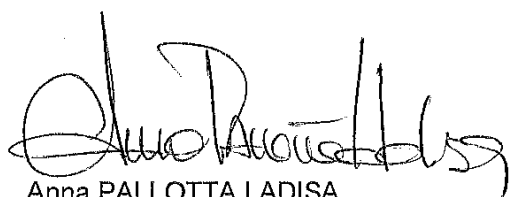
N'engageons pas l'argent des contribuables dans un projet qui n'a pas de besoin

Gland peut se démarquer des autres communes en développant un projet qui soit utile à notre région

Osons faire quelques choses que les autres n'ont pas !

En conclusion et au vu de ce qui précède, la commission de minorité vous recommande Mesdames et Messieurs les conseillères et Conseillers,

- de refuser le Préavis no 72 et :
- de ne pas accorder le crédit de 17'735'760.-- francs et de ne pas autoriser la municipalité à entreprendre ces travaux ;
- de ne pas autoriser la municipalité à emprunter la somme de 17'735'760.-- francs ;
- de ne pas affecter 1,5 point d'impôt à l'exploitation de la piscine.



Anna PALLOTTA LADISA

1^{er} membre



Laurent DORAND

Rapporteur